

Changer de fournisseur d'énergie

Une vraie opportunité pour réaliser des économies !

Pourquoi changer de fournisseur : quel gain en changeant de fournisseur ?

- Réaliser des économies par rapport à vos prix actuels en souscrivant chez Primeo Energie sans abonnement, ni de prime fixe énergie, pas d'engagements de volume, des prix fixes garantis sur plus de 3 ans permettant ainsi de faire baisser votre facture et de sécuriser votre budget.
- Bénéficier d'un service client plus disponible et plus réactif, au lieu de patienter très longuement en attendant de parler à un conseiller clientèle. Primeo Energie est reconnu pour la disponibilité et la compétence de son service client. Vous vous simplifiez la vie en ayant un interlocuteur commercial dédié permettant une relation personnalisée.
- Un seul contrat pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, une facturation de l'acheminement en transparence et sans surcoût, basée sur vos consommations réelles et non des estimations.
La procédure de changement de fournisseur est par ailleurs très simple : Primeo Energie se charge du changement de fournisseur. Vous devez simplement vérifier la date de fin de votre contrat en cours ou les clauses de résiliation mais Primeo Energie peut vous accompagner dans cette démarche.

Quels sont les risques d'un changement de fournisseur ?

Il n'y a aucun risque à changer de fournisseur d'électricité :

- C'est la même électricité qui parvient jusque chez vous.
- Il n'y a aucuns frais : le changement de fournisseur est totalement gratuit sous réserve de respecter la fin du contrat en cours et les termes de résiliation.
- Vous conservez le même compteur.
- Il n'y a pas de coupure à l'occasion du changement de fournisseur car vous gardez le même gestionnaire de réseau Enedis (ex ERDF) : il continue à garantir la même continuité d'approvisionnement, et dépêche ses techniciens en cas de panne réseau. Enedis continue d'assurer avec les mêmes techniciens ses missions de service public.



Comment se passe, très concrètement, le changement de fournisseur ?

- Vous souscrivez en signant et en renvoyant par mail l'offre remise par Primeo Energie
- Avant la date de début de votre nouveau contrat, Primeo Energie prend contact avec le gestionnaire de réseau Enedis et l'informe du changement de fournisseur. Votre ancien fournisseur sera automatiquement informé par Enedis qu'il n'est plus votre fournisseur à compter de la date de début du nouveau contrat. Les consommations seront alors communiquées à Primeo Energie par Enedis qui pourra vous facturer chaque mois.
- Le changement de fournisseur ne nécessite aucune intervention de technicien et n'entraîne aucune interruption de fourniture.

Primeo Energie est à votre disposition pour répondre à vos questions.

